

## FACT CHECKING

# LA FEBEA RAPPELLE LA SÉCURITÉ ET LA RÉGLEMENTATION STRICTE DES PRODUITS COSMÉTIQUES VENDUS EN FRANCE ET EN EUROPE

*L'enquête publiée cette semaine par l'UFC Que Choisir, et relayée dans certains médias, met en avant la présence de substances dites « nocives », dans des produits cosmétiques, notamment des rouges à lèvres et des shampooings : la FEBEA souhaite rappeler plusieurs points essentiels concernant la sécurité, la réglementation et l'information des consommateurs.*

## DES PRODUITS COSMÉTIQUES PARMIS LES PLUS STRICTEMENT ENCADRÉS AU MONDE

Avant leur mise sur le marché, tous les produits cosmétiques vendus en France et en Europe font l'objet d'une évaluation rigoureuse de leur sécurité par un toxicologue qualifié, conformément au Règlement (CE) n°1223/2009.

Les ingrédients utilisés sont autorisés et, le cas échéant, réévalués par le Comité scientifique pour la sécurité des consommateurs (CSSC), une instance indépendante de la Commission européenne. Les recommandations du CSSC sont régulièrement mises à jour pour intégrer les dernières avancées scientifiques.

La réglementation évolue en permanence : dès qu'un risque est identifié ou que de nouvelles données sont disponibles, les autorités adaptent les règles pour garantir la sécurité des consommateurs.

## DANGER VERSUS RISQUE : UNE DISTINCTION ESSENTIELLE

Il est important de rappeler la différence entre danger (propriété intrinsèque d'une substance) et risque (probabilité d'un effet en fonction de l'exposition réelle) :

**Un ingrédient peut présenter un danger à forte dose, mais le risque pour le consommateur dépend de la quantité réellement présente dans le produit et de la manière dont il est utilisé.**

Les évaluations de sécurité tiennent systématiquement compte de cette notion de risque, ce que ne peuvent pas prendre en compte les applications de notation ou classements médiatiques pour les produits cosmétiques.

## PERTURBATEURS ENDOCRINIENS : UNE VIGILANCE ET UNE RECHERCHE ACTIVES

La question des perturbateurs endocriniens est prise très au sérieux par l'industrie cosmétique.

À ce jour, aucune liste officielle de substances avérées perturbateurs endocriniens en cosmétique n'existe, en dehors de la liste de l'ECHA, qui recense 16 familles de substances, toutes interdites en cosmétique.

De nombreuses substances sont « suspectées » sur la base d'affinités chimiques, mais il est extrêmement complexe de prouver ou d'infirmer leur caractère perturbateur endocrinien, faute de méthodes scientifiques totalement validées à ce jour.

L'industrie cosmétique est l'un des rares secteurs à financer activement la recherche sur ce sujet, notamment via la plateforme publique-privée PEPPER, qui vise à valider des méthodes fiables pour identifier les perturbateurs endocriniens et accélérer la recherche européenne dans ce domaine.

## APPLICATIONS DE NOTATION : LA NÉCESSITÉ DE LA TRANSPARENCE ET DE LA LOYAUTÉ

Les applications de notation, telles que celle d'UFC Que Choisir, ont un rôle à jouer dans l'information des consommateurs. Cependant, il est essentiel qu'elles respectent les recommandations du Conseil National de la Consommation (CNC), auxquelles l'UFC a activement participé. Ces applications doivent être transparentes sur leurs critères, loyales dans

leur présentation et ne pas induire le consommateur en erreur par des jugements trop globalisants ou anxiogènes. Certaines applications notent les ingrédients uniquement sur leur danger potentiel, sans prendre en compte la concentration réelle dans le produit, ce qui peut conduire à des interprétations erronées ou exagérées du risque réel pour le consommateur.

Également, la composition des produits cosmétiques est régulièrement modifiée pour améliorer les formulations et pour tenir compte de l'évolution de la réglementation (nouveaux ingrédients autorisés, ingrédients soumis à restriction...). Ainsi les résultats d'évaluation des produits évalués par des tiers peuvent souvent être dépassés.

## UN SECTEUR ENGAGÉ POUR LA SÉCURITÉ ET LA TRANSPARENCE

Les produits cosmétiques figurent parmi les produits de consommation les plus encadrés et contrôlés en Europe. L'innovation continue du secteur permet d'améliorer sans cesse la sécurité des formules, de reformuler si nécessaire et d'adapter les doses au plus juste.

La FEBEA et Cosmetics Europe mettent à disposition une base de données ouverte, recensant plus de 29 000 ingrédients utilisés en cosmétique et fournissant des informations scientifiquement vérifiées pour permettre aux consommateurs de faire des choix éclairés.

Pour une recherche facilitée, ces bases de données ont été déclinée en applications mobiles, respectivement CLAIRE (application française) et COSMILE EUROPE (application européenne disponible en 13 langues), qui sont alimentées par les mêmes sources et ont vocation à ne faire plus qu'une.

Destinées en priorité aux professionnels des cosmétiques, afin de leur fournir des informations précises et fiables sur les ingrédients cosmétiques et de les aider à répondre aux consommateurs, ces applications sont gratuites et utilisable par les consommateurs. Ces applications de décryptage des ingrédients cosmétiques n'ont pas pour vocation de noter les produits cosmétiques. Leur rôle est d'informer les utilisateurs sur les ingrédients contenus dans les produits.

## EN RÉSUMÉ

La sécurité des consommateurs est une priorité absolue pour la FEBEA et ses adhérents. Les produits cosmétiques sont strictement encadrés, évalués par des experts indépendants, et leur composition évolue en fonction des connaissances scientifiques. La vigilance sur les perturbateurs endocriniens est maximale et l'industrie investit dans la recherche. Enfin, il est essentiel que les outils d'information soient eux-mêmes fiables, transparents et ne contribuent pas à une anxiété injustifiée.

### À PROPOS DE LA FEBEA

La FEBEA – Fédération des Entreprises de la Beauté, est le syndicat professionnel des entreprises du secteur cosmétique (parfumerie, maquillage, produits de soin, d'hygiène, de toilette ou capillaires). Elle rassemble près de 350 entreprises françaises de la beauté et du bien-être, dont 82% de TPE et PME.

---

### CONTACTS PRESSE

FEBEA : Audrey Peauger – responsable de la communication – [apeauger@febea.fr](mailto:apeauger@febea.fr) – 06 50 84 49 91  
THE DESK – Guillaume Bourg – [guillaume@agencethedesk.com](mailto:guillaume@agencethedesk.com) – 06 10 61 62 50